



Flash

«Indépendants avec vous, gagnants ensemble»

n°715
18 mai 2018
22^e année

BULLETIN SYNDICAL D'INFORMATIONS PUBLIÉ PAR L'UNION DES CADRES DE PARIS

2 bis, square Georges Lesage • 75012 PARIS • SYNDICAT-UCP-1@paris.fr

Comité Technique Central du 18 mai 2018 : l'UCP manifeste son mécontentement !

« Monsieur le Président,

J'ai le regret de vous informer que l'Union des Cadres de Paris a décidé de ne pas participer à la séance du comité technique de ce jour. En effet, **nous nous sommes sentis profondément trompés par vous** dans le cadre de la fusion des corps techniques de catégorie A+ et A, projet auquel nous étions hostiles depuis le mois de juillet 2017, comme l'a montré explicitement notre vote lors du CSAP du 15 février 2018.

Nous avons eu le sentiment de vous avoir convaincu lorsque nous vous avons présenté une proposition alternative permettant de réduire le nombre corps concernés, ramenant ces corps de 6 à 4. Nous avons dû constater que contrairement à ce que vous aviez affirmé, vous n'aviez aucunement tenu compte de nos échanges, pour aboutir à une réforme créant un corps de cadres techniques A « fourre-tout », sans aucune homologie avec un corps de la fonction publique d'État ou de la fonction publique territoriale.

Vous comprendrez donc que nous n'acceptons pas de nous prononcer sur la composition de la commission administrative paritaire du Corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes. Il y a en effet clairement une perte de confiance de notre part à votre égard. Vous ne semblez pas mesurer les dégâts à venir, le mépris que peuvent ressentir les collègues ayant appartenu à un corps qui n'existe plus désormais. Sachez que cette perte de confiance existe également à l'égard du cabinet de la Maire, dont le directeur vient de prétendre que les architectes du corps « fourre-tout » de catégorie A auront des perspectives d'évolution de carrière par l'intermédiaire d'un concours d'architecte voyers, concours qui n'existe plus depuis 10 ans, ou d'une liste d'aptitude au sein de ce corps, qui ne pourrait exister qu'après l'ouverture d'un concours.

Un autre argument qui nous avait été asséné était celui des élections professionnelles qui motivaient l'urgence. L'UCP préconisait de procéder à une élection partielle, laissant le temps à la poursuite du dialogue social.

Or, quelle n'est pas notre surprise, d'apprendre que la promotion trop tardive dans le nouveau 3ème grade de Hors classe de certains corps de catégorie A va conduire à des élections partielles, rendant inopérant, voire fallacieux, l'argument de l'urgence.

Cette mauvaise copie, faite dans la précipitation, inachevée dans son processus global, interrompant le dialogue social, n'a été soutenue que par 48 Conseillers de Paris sur 163.

C'est un bien mauvais coup porté aux cadres techniques de la Ville de Paris, que les promoteurs de cette réforme n'auront pas à assumer puisqu'en partance. Soyez cependant assuré que les cadres techniques, continueront à assumer leur engagement professionnel, au service de Paris, **malgré vous**, parce que c'est leur éthique, celle de l'intérêt général ! »

CHSCT Central : reparlons-en !

Dans le préambule de son dernier Flash Info, Le Secrétariat Général de la Ville de Paris indique que cette instance s'est réunie le 25 avril, en raison du report de la séance du 27 mars, et ajoute, selon la formule consacrée de l'administration, que « *les représentants du personnel n'ont pas souhaité y participer* ».

Si la formulation peut prêter à sourire, la réalité, elle, n'est guère réjouissante pour le dialogue social.

Les organisations syndicales ont boycotté l'instance du CHSCT en raison des tergiversations persistantes de l'administration de missionner un cabinet d'expertise pour évaluer les risques psychosociaux induits par la suppression de contrats aidés. Le Président du CHSCT, rappelons-le, avait validé sur le principe cette demande unanimement portée par les organisations syndicales.

Mais depuis lors, rien n'est fait, tout est prétexte pour retarder la mise en place d'une consultation. Il ne s'agit pas d'une irresponsabilité ou d'une agitation quelconque de la part des représentants mais bel et bien d'une réaction à ce qui s'apparente à un délit d'entrave.

Sur ce sujet essentiel de prévention qui a des impacts à la fois dans la vie des agents en contrats aidés et dans le fonctionnement en flux tendu de bien des services, doit-on accepter encore ces atermoiements ? Soyons sérieux, et prenons la mesure des difficultés rencontrées par les personnels concernés.

Comité Technique de la DRH du 9 mars 2018 : la formation transverse de la Ville se réorganise

Le transfert de l'activité de formations managériales du bureau de la formation vers l'Université des cadres a fait l'objet d'une communication lors de ce CT. Cette réorganisation vise à donner à l'université des cadres l'ensemble des moyens pour accompagner les encadrants et les directions tandis que le bureau de la formation se reconfigure autour du pôle formation promotionnelle & reconversion et du pôle formation professionnelle.

L'UCP a rappelé que les actions de l'Université des cadres doivent s'adresser à l'ensemble des cadres des administrations parisiennes (CASVP, Caisses des écoles, Paris Musées..) et a également pointé le risque d'éclatement du pilotage de la formation (crédits délégués en directions, écoles métiers créées dans plusieurs directions).

Enfin, l'UCP a rappelé son **attachement aux formations réunissant cadres et non-cadres**. Celles-ci doivent demeurer un lieu d'échanges sur tous les thèmes transverses que sont l'égalité, la laïcité, la révolution numérique, le co-développement. La grande famille des administrations parisiennes est un lien qui se construit jour après jour, avec des promotions, des nominations, des reconversions mais aussi des formations. L'université des cadres ne doit donc pas devenir un espace replié dans sa tour d'ivoire.